



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2844

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association sportive du personnel de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon et des collectivités territoriales associées (ASCUL) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2844**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Association sportive du personnel de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon et des collectivités territoriales associées (ASCUL) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2012 - Avenant n° 2 à la convention 2010-2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association sportive du personnel de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon et des collectivités territoriales associées (ASCUL) a été créée en 1970. Elle a pour objet d'offrir à ses adhérents (membres des personnels de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon et d'autres collectivités adhérentes) les moyens de pratiquer toutes les activités sportives qu'elle organise à travers ses différentes sections.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de certaines, en particulier de la Communauté urbaine, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

En application de la loi du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les rapports entre la Communauté urbaine et l'association sont régis par une convention d'engagement et de subvention signée le 6 mai 2010 pour la période triennale 2010-2012. Le présent rapport a pour objet de définir, dans l'avenant n° 2 à la convention, les montants des subventions attribuées pour l'année 2012 et les modalités de versement.

La Communauté urbaine de Lyon compte, aujourd'hui, 4 700 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toutes organisations, de générations différentes. Tous ces facteurs engagent l'administration communautaire à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communication moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

L'ASCUL est, à ce titre, un des vecteurs de ce lien au sein de l'établissement.

L'ASCUL a présenté son programme d'activité, son budget prévisionnel, son barème des tarifs et les montants de l'adhésion pour la saison 2011-2012, qui font l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

Bilan des actions 2010-2011

Lors de la saison 2010-2011, l'association était composée de 2 366 adhérents répartis dans 26 sections : aviron, badminton, boules, cyclo/VTT, équitation, football, golf, gymnastique, jogging, natation, parapente/escalade, pêche, pétanque, forme/arts martiaux, plongée, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond, ski nautique, sports aériens, sports mécaniques, tennis, tennis de table, tir à l'arc et tir aux armes à feu, voile.

Chaque section développe des événements :

- la section natation a organisé une journée de nage libre en milieu naturel,
- la section sports aériens a signé une convention avec le Centre de vol à voile de Lyon-Corbas pour offrir la possibilité de pratiquer le vol à voile,
- les sections voile et aviron ont proposé des stages dans leur discipline respective,
- la section football a organisé une rencontre de football interentreprises,
- la section ski alpin a fait découvrir la pratique de sa discipline durant une journée portes ouvertes.

4 événements majeurs ont été organisés par l'association :

- la journée du sport pour les agents de la Communauté urbaine,
- le Beraudier, tournoi de boules lyonnaises,
- le tournoi de boules Super 16,
- la Foulée des Monts d'Or qui a réuni 772 coureurs.

En outre, l'ASCUL a obtenu de nombreuses médailles lors des jeux organisés à Ajaccio par la Fédération française de sport d'entreprise.

Projets pour la saison 2011-2012

Outre les 3 événements organisés annuellement (le Beraudier, la foulée du Mont d'Or et l'open de tennis de Gerland), l'ASCUL souhaite accueillir une étape du Top 16 féminin (boules), le concours Serpolet (boules) et la coupe de France inter-communautés urbaines.

Chaque année, l'association UFASEC (Union nationale des associations sportives des communautés urbaines de France) mandate une Communauté urbaine par le biais de son association sportive pour accueillir et organiser un tournoi multisports durant le week-end de l'Ascension.

En 2012, le tournoi aura lieu à Lyon et l'ASCUL est chargée de l'organisation de cet événement.

Près de 500 personnes seront accueillies dans différents équipements, des sportifs mais aussi des élus des Communautés urbaines. 100 bénévoles seront mobilisés.

L'UFASEC finance en partie cet événement. L'ASCUL est chargée de trouver le différentiel pour équilibrer les comptes de cette manifestation.

Budget 2011-2012

Les dépenses et recettes prévisionnelles de l'ASCUL pour l'année 2012 sont réparties ainsi :

	Résultats 2011 (estimatifs) (en €)	Prévisionnel 2012 (en €)
subvention Ville de Lyon	76 011	76 011
subvention Communauté urbaine de Lyon	191 000	191 000
subvention de fonctionnement Communauté urbaine	109 555	81 100
autres subventions	10 621	6 827
participations aux cours	8 835	13 781
refacturation des charges	109 547	110 000
vignettes	19 140	19 000
produits financiers	779	500
produits exceptionnels	6 807	12 000
Total recettes	532 295	510 219
fluides (eau, gaz, carburant, etc.)	14 130	16 718
salaires	85 648	87 361
personnel détaché	99 251	70 795
loyer	10 305	10 305
subvention sections	127 918	117 900
autres dépenses	191 262	215 923
Total dépenses	528 514	519 001
Résultat	3 781	- 8 782

Le soutien de la Communauté urbaine en 2012

L'avenant n° 2 à la convention s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposé par l'association et la convention 2010-2012 fixe les modalités d'attribution de l'aide communautaire qui se décline pour l'année 2012 en :

a) - une contribution financière annuelle constituée :

- d'une subvention de 191 000 € dédiée au développement des activités de l'association,
- d'une subvention de 20 000 € au titre de l'organisation de la coupe de France des communautés urbaines 2012,
- d'une subvention de fonctionnement de 81 100 € destinée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine. La demande de subvention de l'association relative à ces dépenses a été évaluée par la Communauté urbaine, après vérification du montant des charges. En fin d'exercice, le montant de cette subvention est ajusté en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles de ces postes,

b) - une mise à disposition de 3 agents communautaires :

- opérée selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. Les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet de la convention spécifique, annexe n° 2 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012. Les montants des salaires et charges sont remboursés au réel,

c) - d'une mise à disposition de locaux communautaires :

Ces locaux sont situés 207, rue Marcel Mérieux à Lyon 7°, en contrepartie du paiement d'un loyer annuel.

Les modalités de versements des subventions

Les modalités de versement de la subvention dédiée au développement des activités en 2012 sont les suivantes :

- 60 % dans le mois suivant la notification de l'avenant,
- 20 % dans le mois suivant la réception du bilan et du compte de résultat 2011-2012,
- le solde dans le mois suivant la réception de l'état récapitulatif, pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits.

Le versement de la subvention liée à l'organisation de la coupe de France 2012 s'effectuera en une seule fois au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2012.

La subvention de fonctionnement sera versée en une seule fois au cours du dernier trimestre 2012.

Les subventions sont réparties entre le budget principal et les budgets annexes de la Communauté urbaine de la manière suivante :

	Budget principal (en €)	Budget annexe de l'assainissement (en €)	Budget annexe du restaurant communautaire (en €)	Total budget 2012 (en €)	Pour mémoire : budget primitif 2011 (en €)
subvention	164 912	24 623	1 465	191 000	191 000
subvention de fonctionnement	70 023	10 455	622	81 100	114 000
subvention coupe de France	17 268	2 578	153	20 000	0
Total	252 203	37 656	2 241	292 100	305 000

En 2012, une somme de 887,37 € sera versée par l'association à la Communauté urbaine de Lyon, au titre du réajustement de la subvention de fonctionnement 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Prend acte du budget prévisionnel, des tarifs, du montant des adhésions et du programme d'activité pour la saison 2011-2012 de l'Association sportive du personnel de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon et des collectivités territoriales associées (ASCUL).

2° - Autorise :

a) - le versement d'une subvention d'un montant de 292 100 € à l'ASCUL pour l'exercice 2012,

b) - la sollicitation d'une recette auprès de l'ASCUL au titre du remboursement correspondant aux salaires des agents et au loyer des locaux mis à disposition, estimée à 81 100 € pour l'exercice 2012,

c) - la sollicitation d'une recette auprès de l'ASCUL d'un montant de 887,37 € correspondant à l'ajustement de la subvention de fonctionnement 2011.

3° - Autorise monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention 2010-2012, à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ASCUL.

4° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits :

a) - au budget principal pour la somme de 252 203 € - exercice 2012 - chapitre 65 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487,

b) - au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 37 656 € - exercice 2012 - chapitre 65 - compte 6743 - fonction 222 - opération n° 2P28O1487,

c) - au budget annexe du restaurant communautaire pour la somme de 2 241 € - exercice 2012 - chapitre 65 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 5P28O1487.

5° - Les recettes de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire :

a) - au budget principal - exercices 2012 et 2013 - comptes 708 48 et 752 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487,

b) - au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 708 4 - fonction 222 - opération n° 2P28O1487.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.